
**Réunion de la commission
« Environnement et développement durable » du 11 avril 2018**

SYNTHÈSE

La commission « Environnement et développement durable » du 11 avril 2018 s'est tenue sous la présidence de Xavier Timbeau.

La commission a débuté par **un point d'information sur l'avancement des travaux du groupe de travail du Cnis sur la déclinaison française des indicateurs de suivi des Objectifs de développement durable** (GT iODD).

Le GT iODD est mandaté par le bureau du Cnis pour définir une liste de 100 indicateurs illustrant les résultats des stratégies françaises concourant aux ODD de l'ONU. Ce groupe de travail rassemble plus d'une centaine de personnes, représentant la société civile, ainsi que les administrations concernées (responsables des politiques publiques et producteurs de données). Trois sous-groupes (« Économie », « Environnement », « Questions sociales ») ont été constitués et ont, chacun, tenu deux réunions à l'issue desquelles une liste de 125 indicateurs susceptibles d'être retenus a été établie. C'est au sein de cette liste que 100 indicateurs seront sélectionnés et proposés à la réunion plénière conclusive du 2 mai. Un projet de rapport sera présenté à la réunion du bureau du Cnis de fin juin. Par ailleurs les travaux du GT iODD feront l'objet d'une communication au forum politique de haut niveau de l'ONU au mois de juillet.

Les indicateurs validés seront fournis avec leur énoncé, leur rapport aux objectifs de l'ONU et aux stratégies françaises, les métadonnées, leur valeur et des commentaires. De plus, le groupe de travail exprimera des recommandations, notamment sur les indicateurs à développer.

La commission s'est poursuivie avec **la préparation des orientations de moyen terme 2019-2023 du Cnis**.

Pour toutes les commissions, cette préparation va se dérouler en trois phases : le bilan du moyen terme 2014-2018 aux commissions de printemps ; le recueil des besoins et des attentes des utilisateurs (consultation publique via le site du Cnis, rencontre du 2 juillet, ...) ; la rédaction des avis du moyen terme 2019-2023.

En ce qui concerne la commission Environnement et développement durable (EDD), six avis de moyen terme ont été adoptés en janvier 2014. Ils peuvent être classés en deux catégories : les avis spécifiquement environnement et développement durable avec les avis 1 (Indicateurs de développement durable), 5 (Énergie-climat) et 6 (Biodiversité) et les avis « mixtes » avec les avis 2 (Entreprises, économie et développement durable), 3 (Ménages et développement durable) et 4 (Action publique et développement durable).

Le bilan de ces avis fait apparaître que certains sujets restent à traiter comme les sources de nuisance, le gaspillage alimentaire, la mesure locale de la qualité de l'environnement (intégrant le lien avec les effets sur la santé), les comptes de l'environnement (partage entre dépenses curatives et préventives). Par ailleurs, la notion de développement durable étant transversale, le traitement des sujets peut se révéler complexe et nécessiter des Inter-Commissions.

Quelques thèmes ont été proposés en vue du prochain moyen terme : la territorialisation des informations ; les comportements des ménages en matière de développement durable ; les impacts de l'activité économique sur l'environnement.

Puis, le thème central de cette séance qui portait sur **les statistiques et les données de l'énergie** a fait l'objet de deux présentations du Sdes (Service de la donnée et des études statistiques) : la première sur **les comptes de l'énergie** et la deuxième sur **les données locales de l'énergie**.

La nécessité de disposer d'un bilan monétaire de l'énergie en complément du bilan physique s'est accrue ces dernières années avec la flambée des prix du pétrole et l'importance de la place de la transition écologique dans le débat public. La structure d'un compte satellite est adaptée à la mise en évidence des spécificités d'un domaine particulier tout en s'articulant avec le cadre de la comptabilité nationale. D'où l'investissement du Sdes depuis 2014 dans la création d'un compte satellite de l'énergie

qui peut fournir des données économiques de cadrage (poids de l'énergie pour les ménages, charges des entreprises, composantes des prix,...) et permettre d'estimer l'impact des mesures de politique publique (hausse de la fiscalité, ...). Cette nouvelle comptabilité monétaire s'inscrit dans la refonte du bilan de l'énergie avec pour objectif des comparaisons internationales (alignement sur le bilan de l'Agence internationale de l'énergie) et une modification du calendrier de diffusion permettant en particulier de disposer en N+1 d'estimations précoces des grands agrégats au printemps et de données détaillées et définitives en fin d'année.

Le principe des comptes monétaires de l'énergie est d'associer une comptabilité monétaire à la comptabilité physique et d'établir un équilibre ressources-emplois cohérent en flux physiques et monétaires. Un prix et une valeur sont attribués à chaque flux énergétique physique pour l'approvisionnement et la consommation avec pour objectif d'évaluer la dépense nationale en énergie. Ils fournissent aussi des informations détaillées par type d'énergie.

En termes de résultats, les bilans monétaires de l'électricité et du charbon sur la période 2011-2016 sont disponibles. Ceux du gaz naturel et du pétrole le seront dans le courant de l'année, respectivement en juin et à l'automne. Par ailleurs, des travaux sont en cours sur le bois-énergie et la chaleur vendue.

Le passage du bilan physique au bilan monétaire est exposé en prenant l'électricité comme exemple. Quelques graphiques illustrant des statistiques issues des comptes de l'énergie sont également présentés pour le gaz naturel (consommation et dépense, formation des prix, rémunération des gestionnaires d'infrastructures), le charbon (consommation et dépense) et le pétrole (prix par secteur). L'emploi et l'investissement sont aussi au cœur des débats sur la transition énergétique. Mais les informations actuellement disponibles ne couvrent pas tous les secteurs de l'énergie et ne répondent pas à la demande de la connaissance d'une filière et non d'un secteur.

La mise à disposition des données locales de consommation d'énergie est aujourd'hui encadrée par la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015 qui répond mieux que la loi 2010 aux besoins de plus en plus importants des collectivités de tous niveaux. Le champ des énergies couvertes a été étendu aux produits pétroliers et aux réseaux de chaleur. Les textes d'application qui ont fait l'objet d'une concertation approfondie indiquent le détail des données et leurs modalités de mise à disposition.

Le décret de juillet 2016 prévoit une mise à disposition publique des données (et non pas seulement pour les personnes physiques) sous la responsabilité du Sdes. Il indique les niveaux géographiques, le détail sectoriel et lève la contrainte du secret. L'arrêté de juillet 2016 précise les modalités de transmission des données ainsi que le calendrier (de 2016 à 2021). En complément, le décret n°2016/972 supprime la confidentialité sur les données au titre des « informations commercialement sensibles ».

Deux collectes ont été réalisées : la première sur le millésime 2015 et les millésimes antérieurs diffusés fin 2016, la deuxième sur le millésime 2016 dont la diffusion est programmée à l'automne. Les traitements statistiques portent sur des vérifications d'unités et de codes géographiques. Les données diffusées sont accompagnées d'une note méthodologique. Elles concernent l'électricité, le gaz, la chaleur de l'Iris à la commune et les produits pétroliers au niveau départemental. Le taux de couverture approche désormais 100 %.

En 2018, outre les données collectées en 2016 et 2017, les opérateurs « de taille moyenne » transmettront les données à l'Iris pour diffusion et au bâtiment pour tests. Un indicateur sur la thermosensibilité (part de la consommation liée à l'évolution du climat) sera par ailleurs intégré. De plus un bilan du dispositif sera réalisé.

À partir de 2019, la collecte des données au bâtiment fera l'objet d'une diffusion progressive. Une nomenclature des activités des clients sera mise en œuvre.

Les données sont considérées par les collectivités comme étant importantes dans l'exercice de leurs missions liées à la stratégie air-énergie-climat mais elles sont mal connues en dépit des manifestations (Datasession) pour les promouvoir.

Ces données sont un enjeu important pour le développement des stratégies énergétiques des territoires. Aussi, un nouveau dispositif plus complet d'accès aux données énergies, intégré à la plateforme nationale data.gouv.fr sera progressivement mis en place. Une boîte à outils « socle » pour accompagner les collectivités locales dans la préparation de leur plan climat-air-énergie sera créée. Un « lab » sur les données énergie dans les incubateurs de la GreenTech verte pour échanger et partager la connaissance sera ouvert.

La réunion s'est clôturée par le vote de deux avis pour faire suite à ces deux dernières présentations.